

Date de dépôt : 4 novembre 2025

Rapport

de la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport chargée d'étudier la proposition de motion de Masha Alimi, Sébastien Desfayes, François Erard, Xavier Magnin, Laurent Seydoux, Jean-Louis Fazio, Francisco Taboada, Jacques Jeannerat, Jacques Blondin, Vincent Canonica, Daniel Sormanni, Djawed Sangdel, Raphaël Dunand: La création d'un musée dédié à l'horlogerie

Rapport de Djawed Sangdel (page 3)

M 2978-A 2/36

Proposition de motion (2978-A)

La création d'un musée dédié à l'horlogerie

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- qu'au sens des articles 1 al. 2 LRT-2 et 11a Rculture, le canton et les communes encouragent et favorisent la création et le développement de lieux culturels;
- qu'au sens de l'art. 5 LCulture, le canton conserve et valorise son patrimoine matériel et immatériel;
- qu'au sens de l'art. 3 LRT-2, il appartient au canton de maintenir et développer des formations artistiques de base et professionnelles au sens notamment de la loi sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale;
- que le canton de Genève est la capitale mondiale de l'horlogerie et qu'il appartient à sa ville d'organiser des évènements horlogers destinés aussi bien aux professionnels de la branche qu'au quidam;
- qu'à cet égard, plus de 20 000 pièces de collection sont enfouies dans les entrepôts du MAH et sont donc non inaccessibles au public;
- que, de cette façon, l'industrie horlogère et son savoir-faire pourront se développer de manière pérenne,

invite le Conseil d'Etat

à étudier la possibilité de développer une maison des savoir-faire horlogers dans le cadre d'un partenariat public-privé et à en favoriser l'accès auprès des jeunes et du grand public.

Rapport de Djawed Sangdel

La commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport s'est réunie à cinq reprises, sous la présidence de M. Thierry Arn, les 4 et 11 décembre 2024, le 15 janvier 2025 et le 26 mars 2025, et, sous la présidence de M^{me} Francine de Planta, le 24 septembre 2025, afin d'examiner la proposition de motion 2978.

Les procès-verbaux ont été rédigés par M^{me} Alicia Nguyen, que le rapporteur tient à remercier chaleureusement de la qualité de son travail.

Ont également participé aux travaux de la commission :

- M. Nicolas Kerguen, secrétaire général adjoint chargé de la culture et du sport – DCS;
- M. Sami Kanaan, conseiller administratif de la Ville de Genève;
- M. Bertrand Mazeirat, chargé de projet « Nouveau MAH » ;
- M^{me} Estelle Fallet, conservatrice en chef;
- M. Jan Behrendt, responsable de l'unité conservations et valorisation ;
- M^{me} Dorina Xhixho, collaboratrice personnelle à la direction et au secrétariat du département de la culture et de la transition numérique;
- M. Marc-Olivier Wahler, directeur du MAH;
- M^{me} Delphine Bachmann, conseillère d'Etat DEE;
- M. Daniel Loeffler, secrétaire général adjoint DEE.

Le rapporteur exprime sa reconnaissance pour leurs précieuses contributions aux travaux de la commission.

Résumé du rapport

La motion M 2978, déposée par plusieurs députées et députés du Grand Conseil, proposait initialement la **création d'un musée dédié à l'horlogerie** à Genève, capitale mondiale de la haute horlogerie. Cette motion est née d'un constat largement partagé : l'horlogerie constitue un pilier du patrimoine genevois, un moteur économique majeur, ainsi qu'un savoir-faire d'exception reconnu internationalement. Pourtant, malgré son importance historique et culturelle, Genève ne dispose plus, depuis la fermeture du Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie, en 2002, d'un lieu spécifiquement consacré à la valorisation publique de cet héritage.

Les travaux de la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport (CEECS) se sont étendus sur plusieurs mois, avec cinq

M 2978-A 4/36

séances réunissant les principaux acteurs concernés : la Ville de Genève, le département de la culture et du sport (DCS), le département de l'économie et de l'emploi (DEE), le département de l'instruction publique (DIP), ainsi que les directions du Musée d'art et d'histoire (MAH) et plusieurs fondations horlogères. Ces auditions ont permis d'obtenir une vision globale du paysage horloger genevois, de l'état actuel des collections publiques, et des réflexions en cours sur la valorisation du patrimoine horloger.

Les débats ont d'abord confirmé la richesse et la diversité du patrimoine conservé à Genève. Le MAH détient environ **20 000 pièces** liées à l'horlogerie, à l'émaillerie et à la bijouterie, constituant l'un des ensembles les plus importants d'Europe. Ces pièces, issues de dons, de legs et d'achats, témoignent de plusieurs siècles d'histoire et de savoir-faire. Toutefois, la majorité de ces objets n'est pas exposée, notamment en raison des contraintes techniques et sécuritaires liées au bâtiment actuel.

La commission a également pris note de l'avancement du projet de rénovation et d'extension du MAH, qui prévoit d'ici 2030 la création de nouveaux espaces d'exposition, notamment pour les arts décoratifs et l'horlogerie. Ce projet s'inscrit dans une vision moderne, pluridisciplinaire et inclusive de la culture, où les savoir-faire artisanaux côtoient les arts plastiques et les sciences humaines.

En parallèle, le DEE a présenté ses travaux avec les principales faîtières du secteur (UFGVV, Fondation de la haute horlogerie, Watch Library Foundation, Timelab, Horopedia, etc.). Ces échanges ont conduit à l'émergence d'une idée complémentaire et novatrice : celle d'une Maison des savoir-faire horlogers, lieu fédérateur à la croisée de la culture, de l'éducation, de l'innovation et du tourisme. Cette maison aurait pour vocation de réunir les acteurs publics et privés autour d'un projet commun, tout en valorisant la transmission des métiers, la formation et la promotion du patrimoine immatériel.

La commission a ainsi observé un consensus croissant entre la Ville, le canton et les partenaires privés : plutôt que de multiplier les institutions, il est préférable de concevoir un lieu unique, inclusif et collaboratif, capable d'incarner la tradition horlogère tout en s'ouvrant à la modernité et aux nouvelles générations.

Objectifs de la motion

L'objectif premier de la motion 2978 est de préserver et valoriser l'identité horlogère genevoise en lui offrant une vitrine culturelle et éducative à la hauteur de son importance historique. Les initiants ont

souhaité redonner à Genève un lieu symbolique où seraient présentés les savoir-faire, les innovations et les créations ayant façonné la réputation mondiale du canton dans ce domaine.

Plus précisément, la motion vise à :

- mettre en valeur le patrimoine horloger genevois, tant matériel (collections, objets, archives) qu'immatériel (savoir-faire, métiers d'art, innovations techniques);
- sensibiliser le grand public et les jeunes générations à l'histoire, à la technique et à la créativité du secteur, en dépassant la perception de la montre comme simple objet de luxe;
- 3. encourager les vocations dans les métiers de l'horlogerie et des arts appliqués, en créant des passerelles entre la culture, la formation professionnelle et l'économie;
- 4. renforcer l'attractivité touristique et économique de Genève en valorisant l'un de ses atouts identitaires les plus forts ;
- 5. fédérer les acteurs publics et privés (Etat, Ville, musées, manufactures, fondations et écoles) autour d'un projet commun et durable.

Au fil des travaux, ces objectifs ont été reformulés sous une forme plus opérationnelle : plutôt qu'un musée statique, il s'agit désormais de concevoir un espace vivant, évolutif et participatif – une Maison des savoir-faire horlogers – où se rencontreraient culture, innovation et formation. Ce lieu pourrait combiner expositions, ateliers pédagogiques, résidences d'artisans, conférences et dispositifs numériques interactifs, dans une logique d'ouverture et de collaboration internationale.

Ainsi, la motion révisée invite le Conseil d'Etat à étudier la faisabilité de cette maison dans le cadre d'un partenariat public-privé, et à veiller à son accessibilité pour les jeunes et le grand public.

Conclusion

A l'issue de ses travaux, la commission a constaté un large accord entre les différents départements et acteurs auditionnés sur la pertinence d'un projet valorisant le savoir-faire horloger genevois, tout en rejetant l'idée d'un musée indépendant, jugée redondante et coûteuse. La majorité a salué l'esprit de la motion, qui met en lumière une part essentielle de l'identité culturelle et économique de Genève, tout en appelant à une approche pragmatique et concertée.

Le DEE, en concertation avec le DCS et le DIP, a confirmé qu'un groupe de travail associant les principaux partenaires du secteur est déjà actif et qu'il

M 2978-A 6/36

examine les contours d'une future Maison des savoir-faire horlogers. Ce lieu, pensé comme un espace d'innovation, de formation et de rencontre, permettrait de fédérer l'écosystème horloger et de renforcer le rayonnement international de Genève dans ce domaine d'excellence.

La majorité de la commission recommande donc l'adoption de la motion ainsi amendée, qui ne demande pas la création immédiate d'une structure, mais mandate le Conseil d'Etat pour en étudier la faisabilité et proposer un modèle de gouvernance et de financement équilibré, associant partenaires publics et privés. Cette approche permet d'éviter les doublons institutionnels, tout en valorisant pleinement les 20 000 pièces existantes et les savoir-faire qu'elles représentent.

En conclusion, la commission considère que cette motion offre une impulsion positive et fédératrice, à même de consolider la position de Genève comme capitale mondiale de la haute horlogerie, tout en ouvrant la voie à une meilleure reconnaissance des métiers d'art, de la créativité et de la transmission. Le rapporteur de majorité souligne que ce projet illustre parfaitement la convergence entre culture, économie et éducation, au service du rayonnement de Genève et de la valorisation de son patrimoine.

Séance du 4 décembre 2024

Présentation de M^{me} Masha Alimi, auteur

M^{me} Alimi est ravie de présenter enfin sa motion, qui était suspendue depuis un an. Elle explique avoir la volonté de créer un musée dédié à l'horlogerie, Genève étant la capitale de la haute horlogerie, où les marques bénéficient d'une main-d'œuvre hautement qualifiée et d'un rayonnement mondial qu'il conviendrait de pérenniser. Elle souligne que l'horlogerie participe à la prospérité de la Suisse par la production de 15 000 montres par an, ce qui représente 50% du marché mondial de l'horlogerie ainsi que 10 000 emplois.

 ${
m M}^{
m me}$ Alimi informe que 20 000 pièces représentant la collection horlogère la plus importante sont stockées dans les entrepôts du MAH.

M^{me} Alimi relève qu'en 2020, l'UNESCO a inscrit les savoir-faire en mécanique horlogère d'art sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Actuellement, les manifestations horlogères sont nombreuses à Genève, et sont organisées par des entités privées. Elle ajoute que ces manifestations accueillent principalement un public de professionnels. Elle pense qu'il est essentiel aujourd'hui de favoriser le développement d'un musée dédié et accessible à un large nombre.

M^{me} Alimi ajoute que le but de la création d'un tel musée est d'organiser des évènements et des expositions de sorte à encourager la population à s'intéresser à l'horlogerie, et de ne plus percevoir les montres comme des objets de luxe, mais comme des objets d'art et de savoir-faire uniques. Elle souligne que cela permettrait aussi de créer des vocations. Elle relève qu'un musée dédié permettrait également d'exposer toutes les marques de montres, qu'elles soient prestigieuses ou pas, et de collaborer de manière étroite avec toutes les manifestations actuelles privées, qui sont en grand nombre à Genève.

M^{me} Alimi indique avoir rencontré plusieurs personnes issues du milieu horloger pendant la préparation de cette motion, et avoir assisté à plusieurs manifestations y relatives. Elle fait part du fait que toutes ces personnes souhaitent ardemment la création d'un musée dédié à l'horlogerie, et parlent avec passion de ce domaine. Elle suggère de les auditionner. Elle cite, parmi les personnes qu'elle a rencontrées, M. Serge Maillard, qui dirige la maison d'édition Europa Star, qui publie depuis plusieurs décennies des publications de référence dans différentes langues sur l'horlogerie, la joaillerie et la microtechnique, et ce dans plusieurs pays. Il a également cofondé « The Watch Library », qui est une fondation reconnue d'utilité publique dédiée à la préservation et à la valorisation du patrimoine horloger. Elle a également rencontré M^{me} Martine Depresle, qui est cofondatrice et directrice générale de « The Watch Library », et qui a pour ambition de préserver et valoriser les archives de l'horlogerie en Suisse en les numérisant et en les rendant accessibles au public via une plateforme accessible à tous. Elle partage avoir aussi rencontré le directeur de la Fondation de la haute horlogerie, M. Pascal Ravessoud, ainsi que sa directrice adjointe, M^{me} Aurélie Streit. Elle explique que la fondation est créatrice de contenu, de compétence, de collections et d'expérience pour la fonction de la haute horlogerie. Celle-ci organise des expositions et des évènements, et offre une gamme de formations dans 10 langues différentes. Elle indique que celle-ci organise par ailleurs à Genève de petites expéditions ludiques pour les enfants. Elle conclut avoir rencontré M. Kanaan, directeur administratif de la culture à la Ville de Genève, et M. Wahler, le directeur général du MAH. Elle relève que ce dernier lui a indiqué qu'un musée dédié n'est pas une vision moderne de l'art. Il soutiendrait une exposition permanente dans une annexe du futur MAH où se rencontreront toutes sortes d'arts allant de l'horlogerie à la culture égyptienne. Elle n'est personnellement pas d'accord avec sa vision : l'histoire horlogère est particulière à Genève, et c'est pour cette raison qu'il lui semble important qu'il v ait un musée dédié, qui permettrait de pérenniser l'histoire, la culture et le savoir-faire de l'excellence

M 2978-A 8/36

Questions et réponses

Une commissaire (PLR) demande combien il y a de musées de l'horlogerie en Suisse.

M^{me} Alimi ne sait pas. Elle indique qu'il y a le Musée Patek Philippe à Genève, qui est privé. Elle soulève que chaque marque possède son propre musée qui se trouve généralement dans son entreprise. Elle ajoute qu'il existe également le Musée international d'horlogerie, qui se trouve à La Chaux-de-Fonds.

Un commissaire (PLR) demande si elle a eu des contacts avec le Musée Patek Philippe, car elle voit que M^{me} Alimi n'a rencontré aucun horloger.

M^{me} Alimi précise qu'elle n'a rencontré aucun horloger travaillant dans une entreprise privée. Elle n'a pas rencontré le directeur de Patek Philippe, mais celui de Vacheron Constantin, qui était tout à fait favorable à cette motion. Elle a par ailleurs visité le Musée Patek Philippe, qui retrace l'histoire de la marque. Elle explique que le musée dédié qu'elle a imaginé exposerait des montres, que ce soit des marques prestigieuses ou non, qu'elles existent encore ou n'existent plus, afin de raconter l'histoire horlogère de Genève.

Un commissaire (PLR) a cru comprend que M^{me} Alimi souhaitait mettre en valeur les 20 000 pièces se trouvant au MAH.

M^{me} Alimi confirme, et ajoute que cela n'empêche pas la mise en place d'expositions éphémères. Elle souligne que le savoir-faire et les artisans seront également mis en avant, afin que tous les métiers gravitant autour de la montre soient mis en lumière.

Un commissaire (PLR) explique que c'est pour cette raison qu'elle s'interroge sur le fait que M^{me} Alimi ne soit pas allée rencontrer les horlogers. Elle n'est pas sûre que ces derniers souhaitent se réunir pour exposer leurs pièces dans un musée dédié.

M^{me} Alimi informe qu'elle a rencontré des artisans, visité le salon qui a eu lieu, rencontré l'ancien directeur général de Vacheron Constantin, mais n'a effectivement pas rencontré les dirigeants de Patek Philippe et de Audemars Piguet.

Un commissaire (PLR) demande en quoi consistent les 20 000 pièces enfouies au MAH.

M^{me} Alimi répond qu'il s'agit d'émaillerie, de vieilles montres, etc. Elle a appris que Gilbert Albert avait également donné des pièces de collection. N'ayant pas vu ces pièces depuis des années, elle ne se rappelle pas tout. Elle indique ne pas avoir contacté directement M^{me} Falquet, la conservatrice.

Un commissaire (PLR) demande ce qu'elle entend par les termes « donner l'impulsion » qui figurent dans la motion, et si cela comprendrait par exemple le fait de mettre un lieu à disposition.

M^{me} Alimi avait imaginé que ce musée pourrait prendre place au sein du Musée Rath, qui est sous-occupé. Cependant, elle n'a pas fait d'étude et ne sait pas si cela serait viable. Elle laisse le soin au Conseil d'Etat d'effectuer une étude et de donner des pistes.

Un commissaire (S) remarque qu'elle n'a pas abordé le volet économique lié au tourisme. Il demande combien de visiteurs le Musée Patek Philippe accueille chaque année. Il trouve qu'il pourrait être une bonne chose de regrouper toutes les marques horlogères dans une exposition afin de valoriser l'aspect touristique et patrimonial du canton de Genève au travers de l'horlogerie. Il demande si M^{me} Alimi a abordé cette question lors de ses prises de contact.

M^{me} Alimi répond qu'elle n'a effectivement pas abordé ces questions dans les prises de contact, mais dans les statistiques. Elle répète qu'il existe aujourd'hui beaucoup de manifestations, et qu'elles pourraient être déplacées dans le musée dédié, ce qui permettrait de faire venir des professionnels mais aussi des touristes. Elle indique ensuite ne pas connaître le nombre de visiteurs du Musée Patek Philippe par année, mais sait qu'il est très visité. Elle souhaiterait, par ce musée dédié, créer des vocations. Le monde privé et amateur pourrait s'y réunir, et assister à divers évènements. Elle aborde également le sujet des formations privées, et trouve dommage que l'administration publique n'ait pas un droit de regard là-dessus.

Un commissaire (PLR) rappelle que Genève avait bénéficié d'un musée de l'horlogerie jusqu'en 2002, mais que celui-ci avait été cambriolé deux fois. Il avait ensuite été imaginé dans le projet 2016 qu'une exposition horlogère fasse partie du MAH, suite à la rénovation et l'agrandissement de ce dernier. Il rappelle qu'un apport très conséquent devait se faire par la fondation Wilsdorf et par le groupe Richemont afin de participer à l'agrandissement du MAH qui aurait compris une partie horlogère. Ce projet avait cependant été refusé en février 2016. Le nouveau projet du MAH, qui dort depuis quelques années dans les méandres de la Ville de Genève, comprendrait également un projet horloger. Il souligne qu'il s'agit d'un projet municipal et non pas cantonal. Il comprend les motivations de la motion, et sa volonté qu'un tel musée soit de la compétence du canton. Il demande cependant comment M^{me} Alimi a imaginé la répartition des compétences entre les communes et le canton.

 M^{me} Alimi a travaillé à la Ville de Genève, et se rappelle ces évènements. Elle explique que le musée n'avait pas rouvert, car l'assurance avait refusé

M 2978-A 10/36

d'assurer un lieu dont les systèmes de sécurité n'étaient pas conformes. Le Musée Rath avait alors été rénové pour répondre à ces normes sécuritaires. Elle sait qu'à l'époque, ce musée horloger avait eu beaucoup de succès. Elle trouve que le canton devrait prendre en main le pilotage de ce projet, la commune n'ayant pas encore fait grand-chose.

Un commissaire (PLR) demande quelle serait la place de l'horlogerie dans le nouveau MAH.

M^{me} Alimi répond qu'il y aurait une annexe accueillant la collection permanente. Elle rappelle la vision de M. Wahler selon laquelle un musée moderne n'est plus dédié à une seule thématique. Elle regrette cela pour l'horlogerie, qui mériterait qu'on la mette en avant.

Une commissaire (Ve) indique que la plupart des musées se trouvent dans des lieux traditionnellement horlogers. Lorsqu'elle voit cela, elle aurait également envie qu'il y ait un musée genevois. Le Musée Patek Philippe est censé accueillir toutes les marques, mais elle imagine qu'il y a tout de même de l'autopromotion. Elle demande pourquoi cela pose un problème à M^{me} Alimi que l'horlogerie ne soit exposée que dans une aile du MAH.

M^{me} Alimi répond qu'un musée dédié donnerait une meilleure visibilité à l'horlogerie, dont Genève est la capitale. Elle ajoute que l'horlogerie côtoierait l'art égyptien au sein du MAH, ce qui ne permettra pas qu'elle soit mise en avant.

Un commissaire (UDC) trouve la motion intéressante, mais relève qu'elle se heurte à un problème : la nouvelle loi sur la culture votée par le peuple, et la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton. Il s'agit dans ce cas plutôt de la compétence de la Ville de Genève. Il pense que ce texte devrait être déposé à la Ville de Genève.

M^{me} Alimi répond que sa motion se base sur l'art. 1 de la LRT-2 et sur l'art. 5 de la loi sur la culture, qu'elle lit. Elle pense que ce musée pourrait être créé par ce canton en partenariat avec plusieurs communes. Lorsqu'elle lit les articles, la nouvelle loi donne selon elle des prérogatives au canton qu'il n'avait pas avant.

Un commissaire (UDC) rappelle que le peuple a voté l'IN 167, qui a été suivie par un projet de loi sur l'application de cette initiative, largement voté par le peuple à 83%. Il trouve qu'il y a des priorités, et que cette motion n'en fait pas partie. Il indique que la question sera posée au département.

M^{me} Alimi souligne qu'il s'agit d'une motion et non pas d'un projet de loi.

Un commissaire (PLR) soulève que les horlogers n'ont pas l'air de bien s'entendre entre eux. Il a vu qu'il existe des salons concurrents qui se font la

guerre. Si les horlogers avaient souhaité se réunir à des fins culturelles, il pense qu'ils l'auraient déjà fait.

M^{me} Alimi ne pense pas que ce soit le cas et propose de poser la question aux horlogers. Elle est d'avis que le pouvoir public doit s'intéresser à cette question, et pourrait influencer la création d'une exposition de toutes les marques horlogères confondues. Elle pense que c'est au pouvoir public de les rassembler. Dans le cas où la motion est acceptée, elle laissera le Conseil d'Etat vérifier la faisabilité de ce projet.

Un commissaire (PLR) relève que la collaboration des grandes marques serait nécessaire. Il imagine que certaines d'entre elles pourraient ne pas être enchantées à l'idée d'être exposées aux côtés de marques bon marché.

M^{me} Alimi remarque que des montres bon marché ont toujours existé, et que certaines de ces marques n'existent plus. Elle pense qu'il serait bien de les ressortir et de les exposer afin de pouvoir suivre l'évolution des marques.

Un commissaire (PLR) pense que cela est un peu optimiste, d'autant plus qu'il existe l'Ecole d'horlogerie de Genève, qui est la plus ancienne de Suisse, ainsi que des écoles proposées par différentes marques. Selon lui, le vivre ensemble n'est pas garanti, surtout au sein d'un musée. En effet, ce dernier nécessiterait des fonds réguliers.

M^{me} Alimi suggère que ces questions soient posées à M. Ravessoud.

Un commissaire (UDC) lit l'invite de la motion. Il demande ce qu'il adviendra des 20 000 pièces qui sont actuellement entreposées au MAH. Il demande si ces pièces pourront être intégrées dans ce musée moderne. Il souhaite également savoir si ces 20 000 pièces sont encore exposées.

M^{me} Alimi répond que ces questions pourraient être posées à M^{me} Falquet, la conservatrice. Il lui semble qu'une vingtaine de ces pièces avaient été exposées au MAH il y a quelques années. Il n'y a cependant eu aucune publicité. Elles n'ont pas été réexposées depuis.

Un commissaire (PLR) précise que c'est le musée qui est moderne, et non pas les pièces horlogères qui y seront exposées.

Un commissaire (S) pense qu'il existe une rivalité plutôt au niveau des villes que des marques. Il lui semble que ces dernières réussissent à cohabiter. Il admet qu'il est arrivé que certaines marques créent leur propre salon, mais il pense qu'il y a principalement eu une rivalité entre Bâle et Genève. Il indique ensuite être frappé, lorsqu'il se promène à Genève, par le nombre de petits ateliers proposant divers concepts. Il souhaite savoir si le musée de l'horlogerie sera également un centre de promotion dédié à la Genève horlogère ainsi que

M 2978-A 12/36

tout ce qu'elle offre et apporte au canton. Il se dit finalement surpris du nombre de personnes portant une Apple Watch ou une autre montre du genre.

M^{me} Alimi répond imaginer ce projet tout d'abord comme un musée dédié, qui accueillerait des pièces de collection et retracerait l'histoire. Elle pense que des expositions éphémères pourraient également se mettre en place afin de mettre en lumière certaines marques, ou encore des thèmes sans que la marque soit mise en avant. Elle répète que ce serait une décision de l'ordre du public. Elle précise que chaque marque serait bien sûr libre d'accepter ou non d'exposer ses pièces.

Le commissaire (LJS) informe que le Musée Patek Philippe accueille environ 30 000 visiteurs par année. Il demande pourquoi un projet tel que présenté M^{me} Alimi n'intéresse par la Ville de Genève.

M^{me} Alimi répond que la Ville de Genève est intéressée par un tel projet, mais qu'elle est dans l'attente du nouveau MAH et de son annexe. Elle répète être personnellement contre le fait que l'horlogerie soit exposée dans une annexe, à côté d'autres arts. Elle est persuadée que créer un musée dédié à l'horlogerie aurait un impact sur Genève et son économie.

Discussion

Le président rappelle que l'audition du DCS est prévue la semaine prochaine. Il relève que M^{me} Alimi a suggéré l'audition de M. Kanaan, de M. Wahler, de M. Serge Maillard, de M^{me} Martine Depresle et de M. Rayessoud.

Une commissaire (PLR) souhaite lier l'audition du DCS à celle de M. Kanaan, le magistrat du département de la culture à la Ville de Genève. Elle souligne qu'il s'agit avant tout d'une affaire de la Ville de Genève.

Le président, pour résumer, déclare que la commission procédera d'abord aux auditions du DCS et de M. Kanaan, puis avisera de la suite.

Séance du 11 décembre 2024

Audition : M. Nicolas Kerguen, secrétaire général adjoint chargé de la culture et du sport – DCS

M. Kerguen remercie la commission de le recevoir. Il rappelle que beaucoup de choses ont déjà été mentionnées la semaine dernière par la motionnaire. Il dit que le DCS souscrit à bon nombre des arguments de l'exposé des motifs de la motion. Néanmoins, sa position est plutôt négative au sujet de cette dernière.

M. Kerguen pense qu'il est nécessaire de se demander d'où vient ce besoin, et qui l'exprime. En l'occurrence, il a compris que ce ne sont pas les horlogers eux-mêmes qui se sont fédérés et qui ont émis le souhait de créer un musée dédié à l'horlogerie. Selon lui, il s'agit plutôt ici d'une démarche politique. Il souligne qu'il existe déjà à Genève le Musée Patek Philippe qui expose l'histoire de l'horlogerie à Genève sur les cinq derniers siècles. Il ajoute qu'il existe également d'autres musées dans le grand bassin lémanique. Il émet des réserves sur l'existence d'un réel besoin.

M. Kerguen mentionne que créer un musée nécessite un certain investissement, mais engendre également des coûts de fonctionnement non négligeables. Il relève que le DCS a beaucoup à faire avec les institutions culturelles déjà prévues, notamment le Musée de la BD. Il réitère que la position du DCS est assez claire au sujet de cette motion.

Un commissaire (UDC) demande, concernant le contreprojet à l'IN 167 votée par le peuple à 83% des voix, comment les compétences entre le canton et la Ville sont déterminées. Il souhaite savoir comment ce type de projet va s'inscrire dans le futur concernant la stratégie mise en place au niveau de l'équilibre entre le canton, la Ville et les communes.

M. Kerguen confirme que l'IN 167 a été plébiscitée par le peuple, ce qui a mené à l'adoption de la nouvelle LPCCA qui est entrée en vigueur en janvier 2024. Cette dernière répartit les différents rôles entre le canton et les communes. Il indique que plusieurs projets demandant la collaboration de la Ville et du canton sont déjà en cours à Genève. Il ajoute que les nouvelles compétences du canton impliquent également un cofinancement : l'Etat devient un réel cofinanceur et intègre la gouvernance des établissements faisant partie de la liste. En matière d'institutions existantes, les choses sont aujourd'hui assez claires. Concernant les futurs projets potentiels, il explique ne pas être en mesure de donner une réponse pour l'instant. Il n'a pas encore de visibilité sur la manière dont ces projets seront gérés, car ils ne figurent pas dans la liste actuelle. Il imagine cependant que la question d'un cofinancement pourrait se poser si, par exemple, le musée de l'horlogerie venait à s'établir dans une commune.

Une commissaire (PLR) le remercie de ses propos et indique ne pas être surprise de la position du département, qui la rassure. Elle mentionne les 20 000 pièces horlogères entreposées au MAH, qui sont du ressort de la Ville de Genève. Elle demande si le canton a connaissance de l'existence de celles-ci. Elle souhaite savoir où se situe le point d'équilibre dans la répartition des compétences et les relations entre la Ville et le canton.

M 2978-A 14/36

M. Kerguen rappelle n'avoir pris ses fonctions que depuis un mois, il n'a pas eu l'occasion d'aborder ce point avec son homologue du département de la culture de la Ville de Genève. Concernant ces 20 000 pièces, il souligne qu'elles ont une vraie valeur patrimoniale et qu'il serait dommage de se priver de les mettre en avant. Il se demande cependant si un musée dédié est nécessaire pour cela. Il imagine qu'il serait possible d'exposer ces pièces dans un musée déjà existant, ou lors d'évènements tels que Watches and Wonders. Il soulève que le magistrat en charge à la Ville de Genève serait plus à même de répondre à cette question.

Un commissaire (PLR) rappelle que Genève avait déjà accueilli un musée de l'horlogerie. Elle demande si, suite à sa fermeture, il n'y a pas eu la volonté d'en ouvrir un nouveau.

M. Kerguen répond que ça n'a pas été le cas à sa connaissance.

Un commissaire (PLR) comprend qu'une collection horlogère devait être intégrée au nouveau MAH.

M. Kerguen confirme.

Une commissaire (S) indique que le MAH avait effectivement prévu d'accueillir différentes expositions, et notamment une sur l'horlogerie. Elle précise que la contribution du canton va se faire via les 700 bâtiments prévus pour l'extension du MAH, et que l'exposition horlogère devrait y trouver sa place.

Un commissaire (PLR) demande si une exposition sur l'horlogerie est prévue dans l'extension du MAH.

Une commissaire (S) répond ne pas connaître la programmation, mais il lui semble que cela était initialement prévu. Elle estime que, si un réel besoin d'un musée dédié à l'horlogerie avait été identifié, les acteurs du milieu culturel l'auraient déjà évoqué.

Une commissaire (Ve) souhaiterait en entendre davantage sur la position du département. Elle a l'impression que cette motion souhaitait soutenir et encourager la vocation et la formation. Elle souligne que Genève est l'un des creusets de l'horlogerie suisse. Elle demande si le canton est intéressé à soutenir d'une façon ou d'une autre l'engouement pour ce type de formations. Elle demande si des actions privées uniquement, menées grâce à l'argent généré autour des montres de luxe, sont suffisantes pour maintenir un savoirfaire artisanal. Elle demande si l'Etat ne devrait pas avoir un rôle à jouer, et s'il souhaite soutenir ainsi que maintenir le savoir-faire genevois au niveau cantonal.

M. Kerguen répond qu'il ne peut exprimer que la position du DCS, et non celle du DIP, concernant la volonté de l'Etat de soutenir la formation horlogère. Sur le principe, il se dit favorable à l'idée de soutenir et de susciter des vocations pour le métier d'horloger. Toutefois, il estime que cette question devrait être adressée au DIP. Il s'interroge néanmoins sur la nécessité de créer un musée dédié à l'horlogerie pour encourager ces vocations. Il rappelle que trois évènements majeurs consacrés à l'horlogerie se tiennent chaque année à Genève. Il réaffirme que le DCS n'est pas convaincu de la nécessité d'un nouveau musée et suggère que cette question soit également posée au DIP ou à l'OFPC.

Un commissaire (Ve) souhaite savoir si une diminution des vocations dans les métiers de l'horlogerie est observée.

M. Kerguen indique qu'il y a eu, il y a quelques semaines, des journées portes ouvertes à Plan-les-Ouates. Il informe que celles-ci ont réuni beaucoup de personnes intéressées par la filière. Il ne détient cependant pas les chiffres concrets

Un commissaire (PLR) rebondit en disant que la motion ne mentionne rien au niveau de la formation. Il existe une formation en horlogerie à Plan-les-Ouates ainsi que le campus horloger du groupe Richemont, qui forment à des métiers très pointus qui disparaitraient si ces établissements n'existaient pas. Il estime que les entités privées gèrent très efficacement ce domaine, rendant l'intervention de l'Etat superflue.

Un commissaire (LJS) demande à M. Kerguen s'il fonde son affirmation selon laquelle un musée dédié ne répondrait à aucun besoin sur une étude ou simplement sur son avis personnel. Il exprime un avis contraire, rappelant que le musée Patek Philippe a accueilli 600 000 visiteurs au cours des 20 dernières années. Il souligne que cette motion ne vise pas à analyser les moyens financiers, mais plutôt à encourager les communes et le canton à créer un musée dédié à l'horlogerie. Il s'interroge sur le potentiel d'un tel musée à attirer davantage de touristes, ce qui pourrait générer une nouvelle dynamique économique.

M. Kerguen pense s'être mal exprimé: il ne dit pas qu'il n'y a pas de besoin, mais se demande qui a exprimé ce besoin. Il précise que ce ne sont pas les horlogers, et il estime qu'il faut s'interroger sur les raisons de cette absence de demande. Il répète que le DCS estime qu'il n'est pas nécessaire de créer un musée dédié pour susciter des vocations auprès des jeunes. En réponse à la deuxième question de même commissaire (LJS), il souligne qu'ouvrir un second musée proposant une offre similaire pourrait créer une forme de concurrence. Il fait ensuite le lien avec la troisième question, en rappelant que

M 2978-A 16/36

le Musée Patek Philippe existe déjà et fait partie des sites incontournables à visiter à Genève. Il se demande donc s'il est nécessaire de créer un autre musée alors qu'un musée dédié à l'horlogerie est déjà en place. Selon le DCS, la réponse est non.

Le commissaire (LJS) trouve que ce n'est pas le rôle des horlogers d'exprimer leurs besoins, mais celui canton et des communes de prendre les devants, et de proposer davantage d'offres.

M. Kerguen répond que, dans le cas où la préoccupation du commissaire (LJS) serait d'attirer les touristes, il existe déjà des projets en cours qui peuvent s'inscrire dans une politique publique de tourisme. Concernant sa dernière question, il reconnaît que les députés ont le rôle de proposer des initiatives pour la cité. Cependant, il s'interroge sur la raison pour laquelle les horlogers, établis à Genève depuis des siècles, ne se sont pas unis pour demander à l'Etat la création d'une institution muséale visant à mettre en valeur le métier et les pièces horlogères. Il estime qu'ils se seraient exprimés s'il y avait eu un réel besoin.

Discussion

Le président rappelle que M. Kanaan sera auditionné le 15 janvier 2025 au sujet de cette motion. Il propose d'ouvrir la discussion, ou de passer directement au point suivant.

Un commissaire (S) souhaite passer au point suivant.

Une commissaire (PLR) pense qu'il est nécessaire d'auditionner M. Kanaan au sujet des 20 000 pièces horlogères, qui sont le point d'accroche de cette motion. Elle indique cependant que, si cela était nécessaire, le groupe PLR serait prêt à voter ce soir. Elle ne souhaite pas proposer d'autres auditions.

Un commissaire (LJS) remarque que les départements indiquent toujours qu'il n'y a pas de problèmes. Il suggère l'audition des autres personnes concernées afin de leur demander s'il existe des besoins.

Une commissaire (S) pense qu'il serait possible de demander par écrit à M. Kanaan si certaines des 20 000 pièces horlogères seront exposées au sein du MAH. Elle n'est pas convaincue que ce soit pertinent de l'auditionner spécifiquement pour cette question. Elle ajoute que, si la commission souhaite lui poser des questions plus générales concernant le MAH, il serait préférable de lui en faire part en amont. Elle trouve ensuite assez particulier de demander aux grandes entreprises horlogères pourquoi elles ne créent pas de musée, estimant que ce n'est pas très pertinent.

Un commissaire (UDC) souscrit aux propos de sa collègue (S). Il pense qu'il est important que M. Kanaan puisse donner à la commission des informations sur d'autres sujets concernant la culture, notamment sa vision de la répartition des tâches entre le canton et les communes suite au vote de l'IN 167 et avec le futur MAH. Il mentionne ensuite que le groupe UDC trouve que la M 2978 est une fausse bonne idée : des musées et des formations existent déjà, il ne pense pas que les horlogers pourraient faire autre chose. Il souhaite cependant que la piste de l'exposition de certaines des 20 000 pièces lors d'évènements horlogers importants soit explorée. Le groupe UDC refusera cette proposition de motion, mais souhaite tout de même maintenir l'audition de M. Kanaan.

Le président propose d'attendre l'audition de M. Kanaan avant de discuter d'autres auditions.

Séance du 15 janvier 2025

Audition de :

- M. Sami Kanaan, conseiller administratif de la Ville de Genève
- M. Bertrand Mazeirat, chargé de projet « Nouveau MAH »
- M^{me} Estelle Fallet, conservatrice en chef
- M. Jan Behrendt, responsable de l'unité conservations et valorisation
- M^{me} Dorina Xhixho, collaboratrice personnelle, direction et secrétariat du département de la culture et de la transition numérique
- M. Marc-Olivier Wahler, directeur du MAH

Le président indique avoir informé M. Kanaan que la commission souhaitait également obtenir un retour sur les avancées concernant le MAH.

M. Kanaan remercie la commission de les recevoir aujourd'hui sur une thématique qui est au cœur de l'identité collective à Genève : l'horlogerie. Cette activité s'est ancrée dans l'histoire de la cité et demeure aujourd'hui encore un fleuron de l'économie. Mais, au-delà de l'économie, elle représente aussi des métiers d'art et des compétences très spécifiques que Genève est heureuse de préserver, constituant ainsi un patrimoine précieux. Le MAH dispose à ce titre d'une collection exceptionnelle dans ce domaine. Il rappelle le traumatisme du vol survenu en 2002 au Musée de l'horlogerie. Celui-ci n'a pas été rouvert, car il serait impossible de le sécuriser de manière adéquate. Le MAH est actuellement en pleine mutation, tant dans sa gestion que dans ses perspectives d'avenir. Le international d'architecture concours d'aménagement urbain se termine ce printemps, et les résultats seront publiés en mai. Cela permettra de lancer un nouveau projet de restauration, M 2978-A 18/36

d'optimisation et d'intégration urbaine du MAH. Il s'agira non seulement du musée en tant que tel, mais également de son intégration dans un périmètre plus large. Il ajoute que la CEECS a traité la LPCCA. Le MAH figure parmi les institutions phares mentionnées par l'accord comme relevant d'une gestion conjointe entre le canton et la Ville. A terme, le MAH fera l'objet de discussions conjointes entre ces deux entités.

M. Wahler est originaire de Neuchâtel, issu d'un milieu horloger, et a passé une grande partie de sa vie entouré de passionnés. Ces cinq dernières années, l'horlogerie a occupé une place prépondérante sur la scène genevoise, notamment à travers des expositions temporaires.

M^{me} Fallet déclare qu'avant 1910, date de création du MAH destiné à rassembler sur un même site plusieurs collections patrimoniales gérées par la Ville de Genève, des entités liées à la mesure du temps et aux métiers connexes existaient depuis le XVIII^e siècle. Ces entités avaient développé des objectifs et des missions convergentes. L'imbrication des domaines de l'horlogerie, de l'émaillerie et des miniatures, intégrés aujourd'hui au MAH, est le fruit de l'histoire des institutions culturelles. Le patrimoine horloger public genevois jouit d'une large renommée grâce à des dons prestigieux faits à la bibliothèque et au musée académique, ainsi qu'à la collecte d'objets phares complétée par des pièces de série. Ce patrimoine se distingue par plusieurs dimensions : la didactique et la transmission, en lien avec les savoir-faire locaux hérités de la Société des Arts et du Musée de l'horlogerie, la technologique, à travers la maîtrise des matériaux, l'innovation et les savoir-faire mécaniques et scientifiques et, finalement, l'artistique, en rapport avec le développement des arts appliqués et décoratifs.

M^{me} Fallet poursuite qu'en 1943, l'absorption du Musée de l'Ecole d'horlogerie par le MAH a marqué une étape importante, réunissant les collections de montres du Musée archéologique et du Musée des arts décoratifs. Un espace dédié à l'horlogerie et aux émaux, fondateurs de la renommée de Genève, a été organisé. La politique d'acquisition, qui accentue les comparaisons avec les productions européennes, demeure active.

M^{me} Fallet indique que la valorisation de cet ensemble a été renforcée en 1969 par la décision de créer une filiale du MAH dédiée à la fabrique et aux émaux, soit un musée spécialisé, similaire à ceux de l'arc jurassien liés aux écoles d'horlogerie. Ce projet, élaboré dans un contexte de crise du quartz par crainte de perdre des savoir-faire ancestraux, a conduit à l'inauguration en 1972 du Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie. Toutefois, après les évènements de 2001-2002 (le cambriolage), cette filiale a été réintégrée à la maison mère en 2010, constituant depuis le domaine de conservation de l'horlogerie, de l'émaillerie, de la bijouterie et des miniatures.

M^{me} Fallet souligne que ce domaine est vivant et continue de se développer, assurant ses missions envers un patrimoine collectif. Cet ensemble se distingue des autres collections ou musées d'horlogerie par sa pluridisciplinarité, intégrant émaux, bijoux anciens et contemporains, fonds d'atelier, etc. Il reflète les métiers pratiqués à Genève depuis le XVI^e siècle et présente des pièces phares, des produits finis, des mécanismes, des prototypes, et des modèles de démonstration. Contrairement aux musées privés, il valorise son indépendance vis-à-vis des marques, facilitant ainsi les partenariats public-privé.

M^{me} Fallet relève que le domaine met en lumière l'identité collective genevoise, s'inscrivant dans la reconnaissance de l'arc jurassien par l'UNESCO pour l'inscription des savoir-faire de mécanique d'art et d'horlogerie au patrimoine immatériel de l'humanité en 2004. M^{me} Fallet insiste sur le fait qu'il s'agit d'un patrimoine collectif construit par les horlogers, collectionneurs, conservateurs et partenaires privés, qu'ils soient des individus ou des marques. Ce domaine illustre la tradition, l'innovation et la créativité, tout en racontant les métiers d'art, les gestes techniques, et les réseaux économiques. L'horlogerie, en tant qu'industrie d'exportation, s'inscrit dans un contexte global de développement scientifique et technologique, d'évolution sociale et de courants artistiques européens.

M^{me} Fallet conclut que ce domaine pluridisciplinaire produit des récits divers, croisant les autres collections du MAH pour contextualiser et interroger notre société à travers des thématiques telles que l'histoire de Genève et de l'Europe, la science, l'art, les techniques, l'économie, et les échanges culturels et technologiques.

M. Mazeirat poursuit en évoquant les nombreux projets consacrés à l'horlogerie au MAH au cours des dernières années. Il dit que des expositions ont été dédiées à l'horlogerie, à l'émaillerie et à la bijouterie, mettant en lumière ces champs disciplinaires spécifiques. Ces thématiques ont été abordées de manière autonome ou intégrées dans des expositions thématiques et pluridisciplinaires, organisées régulièrement depuis une vingtaine d'années, avec une intensification notable de ces initiatives ces dernières années. Il présente une liste non exhaustive de ces nombreux projets, incluant notamment un partenariat annuel avec le Grand prix d'horlogerie. Cependant, ces initiatives se heurtent à des contraintes structurelles importantes. Il explique que le musée est confronté à des défis liés à la conservation préventive : certains étages du MAH sont parfois fermés au public en raison de problèmes de température et de sécurité. Ces enjeux nécessitent une augmentation de la présence du personnel de sécurité ainsi que des primes d'assurance élevées, liées aux traumatismes des deux cambriolages passés. Ces contraintes

M 2978-A 20/36

s'appliquent de manière générale au MAH, mais elles impactent particulièrement les fonds d'horlogerie, de bijouterie et d'émaillerie.

- M. Mazeirat explique que le projet du MAH de demain vise à résoudre une partie de ces difficultés. Il relève que ce projet comprend l'amélioration et l'extension des espaces d'exposition. En effet, le MAH ambitionne d'ajouter 3000 m² de galeries d'exposition, soit dans les bâtiments existants, soit grâce à des extensions. Le périmètre du projet englobe le musée principal, les bâtiments administratifs, l'école des beaux-arts, ainsi que les bâtiments de « Pin 5 ». Cette extension est cruciale, non seulement pour les fonds liés à l'horlogerie, mais aussi pour l'ensemble des collections du MAH.
- M. Mazeirat rappelle que le MAH est le deuxième musée de Suisse, tant par sa fréquentation, composée pour moitié de touristes, que par la richesse de ses collections. Celles-ci se répartissent en six domaines : histoire et archéologie, beaux-arts (référentiel pour toute l'histoire de l'art), arts graphiques (l'un des plus importants d'Europe avec plus de 300 000 dessins et estampes), arts appliqués, et un fonds bibliothécaire exceptionnel de plus d'un million d'ouvrages, incluant des livres précieux et des livres d'artistes. Ces collections, constituées principalement grâce à des dons et legs genevois, reflètent à la fois une identité locale et une ouverture sur le monde. Leur complémentarité et leur capacité de mise en contexte confèrent au MAH son originalité et sa singularité.
- M. Mazeirat relève que le projet du futur MAH intègre également des enjeux de restauration et de mise à jour des infrastructures : absence de sas de déchargement, problèmes de climatisation, absence de salle de quarantaine, vestiaires insuffisants, inaccessibilité pour les personnes à mobilité réduite, etc. Ces aménagements devront respecter le classement du bâtiment et intégrer la restauration des espaces historiques. Le projet ambitionne aussi de connecter le musée à son environnement urbain, en favorisant une mobilité douce et en rendant le MAH plus accessible et familier pour les Genevois.
- M. Mazeirat ajoute que la volonté du MAH est de renforcer sa mission pédagogique, notamment par la création de salles de classe et d'animation, actuellement absentes. Il souhaite également développer des espaces pour la consultation des collections, en particulier dans le domaine de l'horlogerie, et renforcer les ateliers de restauration existants.
- M. Mazeirat insiste sur le fait que l'horlogerie est un élément fondamental du MAH et qu'elle bénéficiera d'un traitement spécifique dans le projet. Des centaines de mètres carrés lui seront dédiés, offrant des espaces d'exposition et de consultation distincts. Le musée prévoit aussi de développer des pôles de compétence axés sur les savoir-faire et le patrimoine immatériel, en partenariat

avec le monde académique, pour inscrire l'horlogerie dans une dynamique de recherche et de science collective.

- M. Mazeirat répète que le concours d'architecture, actuellement dans sa deuxième phase, désignera un lauréat en mai. Le projet retenu donnera lieu à des travaux de conception, suivis d'une demande de crédit de construction. Les travaux devraient aboutir d'ici 2030. En attendant, le MAH poursuit ses expérimentations pour préfigurer ce que sera le musée de demain. Parmi ces initiatives, il énonce des nocturnes, de nouvelles formes de projets et d'expositions, et le développement d'un espace dédié à l'horlogerie dans les salles historiques du château Zisa. Il indique qu'à partir de 2025, son deuxième étage accueillera des chefs-d'œuvre de l'horlogerie, intégrant des dimensions pluridisciplinaires. Des restaurateurs et horlogers y interagiront avec le public. Le musée prévoit également un cycle de programmation culturelle dédié à l'horlogerie, qui se déploiera dans les espaces du GamMAH et du MAHLab. L'exposition « Boîte à musique », prévue dans le cadre des Journées européennes des métiers d'art, illustre cette dynamique. Il conclut qu'entre 2026 et 2030, le MAH envisage d'intégrer davantage l'horlogerie dans ses collections permanentes, notamment en la croisant avec les beaux-arts et l'archéologie, pour enrichir les récits pluridisciplinaires. Ce projet, destiné à faire ravonner l'identité genevoise, mettra l'horlogerie au cœur de la vision du MAH de demain
- M. Kanaan indique que la commission, si elle le souhaite, est la bienvenue au musée pour une visite ciblée qui permettra de découvrir les différentes collections. En fonction de la date choisie, les députés pourraient également être invités à visiter la nouvelle exposition majeure qui débutera le 29 janvier.
- M. Kanaan poursuit, concernant la motion, qu'il partage l'idée de l'importance de l'horlogerie. Il souligne qu'il manque à Genève un espace spécifiquement dédié à l'horlogerie, qui permettrait de valoriser les savoirfaire, le patrimoine et l'histoire de la ville. Cependant, il exprime des réserves quant à la création d'un musée indépendant consacré uniquement à l'horlogerie, estimant que cela risquerait de déconnecter cette thématique des autres éléments du MAH qui participent au récit global de l'histoire de Genève. Il juge qu'un tel découpage serait regrettable.
- M. Kanaan souligne que la branche horlogère à Genève est actuellement bien fédérée, et des évènements tels que *Watches and Wonders* témoignent d'une dynamique de collaboration nettement améliorée par rapport aux années précédentes. La branche horlogère elle-même reconnaît qu'il manque un lieu destiné à la fois à la population locale et aux visiteurs. Ce lieu pourrait être conçu comme une « Maison de l'horlogerie », dans laquelle le MAH pourrait jouer un rôle clé grâce à ses collections et à son expertise, mais qui irait au-delà

M 2978-A 22/36

des seules pièces historiques. Cette maison pourrait être développée en partenariat avec l'économie privée, les institutions de formation, ainsi que le canton.

M. Kanaan dit que le préavis de la Ville de Genève est que la création d'un musée exclusivement dédié à l'horlogerie serait regrettable, car cela retirerait un volet essentiel du MAH, où l'horlogerie a déjà une place significative qui est amenée à croître et à se développer. Cependant, la réflexion autour d'un espace spécifiquement consacré à ce domaine reste pertinente et mérite d'être approfondie en collaboration.

Une commissaire (PLR) remercie les intervenants de leur présentation, qui l'a rassurée sur le fait que tous ces trésors de l'horlogerie ont leur place au MAH. Cependant, elle exprime une réserve. Elle rappelle que la motion mentionne 20 000 pièces qui seraient conservées dans les entrepôts du MAH et demande si ce chiffre est exact. Elle souligne que, compte tenu des contraintes liées à la rénovation du musée, les espaces actuellement dédiés aux pièces d'horlogerie exposées sont extrêmement limités. Elle perçoit une certaine frustration face à ce qui pourrait être fait mais ne l'est pas. Elle évoque également la question du timing : cela fait bientôt plus de 10 ans que Genève est sans lieu d'exposition réel pour l'horlogerie. Bien qu'elle estime que l'horlogerie a toute sa place au MAH et qu'elle n'est pas favorable à la création d'un lieu indépendant, elle s'interroge sur ce qu'il adviendra de ces 20 000 pièces.

M. Kanaan note que de nombreuses personnes lui ont confié ne pas être retournées au MAH depuis longtemps, mais qu'elles y vont de nouveau grâce au travail de M. Wahler et de son équipe. Il précise qu'un espace dédié à l'horlogerie a été proposé, accompagné d'un aperçu prometteur. En parallèle, une collaboration régulière avec le Grand prix d'horlogerie a été mise en place, permettant des legs et des dons fréquents, ce qui est très apprécié.

M^{me} Fallet confirme le chiffre de 20 000 pièces. Elle précise que le Fonds d'horlogerie compte environ 8000 pièces, auxquelles s'ajoutent 1000 objets liés à l'horlogerie pure. L'émaillerie et la bijouterie complètent ce chiffre, car ces domaines sont imbriqués dans la création d'objets fabriqués dans les ateliers. Elle mentionne également 3482 objets provenant d'ateliers d'outillage, souvent issus de gros fonds privés introduits dans la collection ces dernières années.

M. Kanaan ajoute que, grâce aux fonds d'assurance reçus après le vol, M^{me} Fallet a piloté le remplacement des pièces dérobées, bien que les objets remplacés ne soient pas identiques.

M^{me} Fallet explique que ces pièces ont effectivement été remplacées grâce à une indemnité. Le MAH a une politique très stricte de remplacement de pièces similaires, de qualité et d'intérêt similaires. Elle informe qu'une pièce vient de réapparaître aujourd'hui.

M. Kanaan souligne l'intérêt du lien entre l'horlogerie et la bijouterie, notant que les marques horlogères ont d'abord été perturbées par l'entrée de marques de bijouterie dans leur domaine, mais que cela est désormais accepté.

Un commissaire (PLR) comprend que, jusqu'en 2030, il ne sera pas possible de faire davantage que ce qui est actuellement proposé.

M. Kanaan rétorque que, dès l'année prochaine, la Ville prévoit de faire mieux en matière de visibilité.

Un commissaire (PLR) remarque qu'il n'est pas choqué par le fait qu'il soit impossible d'exposer la totalité des collections, ce qui est normal. Il s'interroge sur le projet Camoletti, qu'il trouve magnifique, et propose d'envisager la suppression de la « bulle » artificielle afin d'offrir une vue directe sur le lac depuis le MAH, une idée qui pourrait selon lui être pertinente dans d'autres villes.

M. Kanaan informe que la bulle abrite une sous-station des SIG, essentielle et coûteuse à déplacer – environ 100 millions de francs. Toutefois, le concours d'architecture inclut une réflexion sur l'insertion urbaine du musée. Le périmètre de Rive sera réaménagé pour inclure un espace vert, et le boulevard Jacques-Dalcroze deviendra une promenade urbaine.

Un commissaire (PLR) demande si un espace dédié à l'art horloger pourrait être articulé avec l'Ecole d'horlogerie ou le Musée Patek Philippe.

M. Kanaan ne se prononce pas pour le Musée Patek Philippe, mais propose de discuter du sujet avec la famille Stern. Selon lui, un espace dédié à l'horlogerie devrait impliquer tous les partenaires pour devenir un carrefour vivant et représenter pleinement le potentiel genevois.

Un commissaire (MCG) rappelle la M-1373, qui avait été acceptée par le Conseil municipal demandant l'exposition des 20 000 pièces, et propose le Musée Rath comme lieu potentiel. Il s'interroge sur l'absence d'exposition de ces pièces avant 2030.

- M. Kanaan insiste sur le fait qu'aucun musée n'expose l'intégralité de sa collection, mais généralement entre 5 et 10%.
 - M. Wahler précise que cela peut se situer entre 1 et 7%.
- M. Kanaan souligne qu'un tournus des pièces exposées permet de dynamiser les expositions.

M 2978-A 24/36

M. Wahler évoque une expérimentation en cours où les expositions permanentes sont gratuites et les temporaires payantes, ou proposées en « pay what you wish ». Cela a entraîné une augmentation de 30% des recettes de billetterie, bien que 80% des visiteurs ne paient pas. Ce modèle favorise une fréquentation accrue et diversifiée, bénéfique pour attirer des publics spécifiques, comme ceux intéressés par l'horlogerie.

- M. Kanaan rappelle que le Musée Rath, dédié aux beaux-arts, servira temporairement d'espace pour le MAH durant les travaux, tandis que le chantier du bâtiment d'art contemporain débutera ce printemps.
- M. Mazeirat précise que, parmi les 20 000 pièces mentionnées, 7000 sont liées à l'horlogerie, incluant des éléments documentaires. Il souligne que les chiffres relatifs aux espaces du Musée Rath, d'environ 650 m², sont parfois trompeurs.

Une commissaire (Ve) relève que, bien qu'elle se soit déjà rendue au MAH, elle ne connaissait cependant pas tout cet espace dédié à l'horlogerie.

M. Kanaan rectifie que cet espace n'existe pas encore.

Un commissaire (Ve) demande si, dans le cadre des transformations prévues, il a été envisagé de renommer le musée pour inclure explicitement l'horlogerie, par exemple en « Musée d'art, d'histoire et d'horlogerie ». Elle souligne qu'à Genève, il serait compréhensible que des touristes s'interrogent sur l'absence d'un musée spécifiquement dédié à l'horlogerie, et qu'un tel changement pourrait contribuer à mieux valoriser cet aspect.

M. Kanaan répond qu'il partage l'idée de valoriser davantage l'horlogerie de manière visible, tant pour les Genevois que pour les visiteurs. Il estime que c'est un défi réel à relever.

Un commissaire (UDC) demande si les alarmes et dispositifs actuels seront renforcés dans le cadre des rénovations.

- M. Kanaan répond que la sécurité est optimisée au maximum dans les limites imposées par le bâtiment ancien. En l'absence de sas adaptés, des moyens humains supplémentaires sont déployés en compensation. Il souligne qu'aucun cambriolage n'a eu lieu ces dernières années.
- M. Mazeirat complète en indiquant qu'en plus des moyens humains, le système de caméras a été renforcé. Des audits réalisés par Interpol ont permis au musée de bénéficier d'expertises en matière de sécurité. Cependant, il reconnaît que travailler dans un bâtiment datant de 1910 reste un défi, et qu'une infrastructure moderne pourrait être plus efficace et moins coûteuse.

Une commissaire (PLR) interroge sur la LPCCA et demande si la Ville est engagée dans un schéma de cofinancement 50-50 avec le canton, incluant également une cogouvernance.

M. Kanaan confirme. Il ajoute que, dans le budget 2025, le canton et la Ville partagent ce modèle de cofinancement pour quatre institutions. Pour chacune d'elles, la question de la cogouvernance est également étudiée.

Discussion

Le président demande si de nouvelles auditions sont souhaitées.

Un commissaire (PLR) déclare que le PLR est satisfait de l'audition d'aujourd'hui et est prêt à voter.

Un commissaire (LJS) estime qu'il pourrait être nécessaire d'amender la motion. Il propose l'idée d'une Maison de l'horlogerie, répondant à une demande manifeste. Selon lui, il serait pertinent d'auditionner certaines entreprises horlogères afin d'affiner la proposition. Il suggère donc d'amender le texte initial.

Un commissaire (S) exprime son regret que les initiants de la motion n'aient pas pu assister à la présentation d'aujourd'hui. Il souligne qu'il s'agit de deux visions très différentes : d'un côté, l'aspect historique présenté ici ; de l'autre, la volonté des initiants de promouvoir l'horlogerie à Genève avec l'ensemble des acteurs locaux, dans une perspective plus orientée vers la valorisation et le rayonnement de Genève. Il estime qu'une étape supplémentaire serait nécessaire, tout en reconnaissant qu'un projet tel que la rénovation du MAH peut demander beaucoup de temps.

Une commissaire (PLR) complète la position du PLR. Elle juge que les remarques de commissaire (S) sont pertinentes et rejoignent les propos de M. Kanaan. Selon elle, il faudrait presque rédiger un nouveau texte, car deux approches très différentes se dessinent : soit la création d'un musée dédié à l'horlogerie, soit celle d'une « Maison de l'horlogerie », qui impliquerait des synergies avec le secteur privé et les institutions de formation. Elle invite le groupe LJS à réfléchir à des amendements pour clarifier le texte. Si cela n'est pas possible, le groupe PLR refusera le texte en l'état.

M 2978-A 26/36

Séance du 26 mars 2025

Audition de:

- M^{me} Delphine Bachmann, conseillère d'Etat DEE
- M. Daniel Loeffler, secrétaire général adjoint DEE

M^{me} Bachmann indique qu'il y a eu de nombreux échanges dans le cadre du renouvellement de la stratégie économique du canton, un secteur très actif regroupant plusieurs faîtières. Elle jugeait intéressant de venir présenter à la commission le contenu de ces discussions avec les acteurs concernés, d'autant plus que ce domaine est en partie lié à l'objet de cette motion.

M. Loeffler expose les réflexions menées autour de cette motion et explique le contexte : il s'agit d'un secteur clé représentant 11 000 emplois à Genève et générant 13 milliards de francs, soit plus de la moitié des exportations du canton et plus de 48% des exportations horlogères suisses. L'industrie horlogère est essentielle non seulement pour Genève, mais aussi pour la Suisse. Le canton bénéficie de la présence de grands groupes horlogers et de manufactures prestigieuses telles que Rolex, Richemont, Patek Philippe ou Chopard. Compte tenu de l'importance du secteur, le DEE a engagé une réflexion sur la stratégie économique et a jugé essentiel de réunir les acteurs horlogers afin de mieux comprendre leurs attentes. A cet effet, la DEE a pris contact avec l'UFGVV. Cette démarche était d'autant plus importante que les relations entre manufactures sont parfois délicates : inviter l'une peut entraîner la réticence de l'autre. La question était donc de structurer ce travail pour définir au mieux les attentes du secteur.

M. Loeffler indique que l'association faîtière ainsi aue associations et fondations ont été réunies afin d'examiner le soutien de l'Etat sous deux angles : d'une part, la promotion de Genève en tant que capitale de la haute horlogerie. En effet, la ville accueille tout au long de l'année des évènements majeurs liés à l'horlogerie, et la DEE souhaitait collaborer avec les différents organisateurs pour renforcer cette visibilité. Il rappelle également le rôle du poinçon de Genève pour renforcer la visibilité de Genève. Certaines manufactures souhaitent obtenir le poinçon de Genève, garant de qualité, et doivent suivre un processus de fabrication strict. D'autre part, la réflexion portait sur la formation et l'innovation, avec un focus sur la promotion des métiers non seulement d'horlogerie mais aussi de la sous-traitance. Par ailleurs, Timelab développe des projets innovants en lien avec l'horlogerie et délivre le poinçon de Genève. Il conclut que c'est sur ces deux axes que le DEE a rassemblé les différents acteurs du secteur lors d'un premier workshop, qui s'est tenu le 16 janvier 2025. Lors du deuxième workshop, trois nouveaux participants ont rejoint la discussion.

M. Loeffler poursuit en expliquant les travaux réalisés, notamment les discussions sur l'amélioration de la visibilité de Genève et le renforcement de la collaboration entre les grands acteurs du secteur. 5 à 6 fondations qui sont actives dans le domaine promeuvent le savoir-faire, l'excellence et la culture horlogère. Bien que leurs objectifs diffèrent, ils restent étroitement liés. Un autre axe de réflexion a porté sur la valorisation des professions horlogères, notamment celles de la sous-traitance. Il est également ressorti des discussions la nécessité de fédérer les acteurs : de nombreuses initiatives existent déjà, et l'objectif est de mieux coordonner ces actions. Lors du premier workshop, l'idée de créer un musée de l'horlogerie a émergé. Cependant, les participants ont préféré une approche plus dynamique en optant pour l'appellation « Maison de l'horlogerie », un lieu de rencontre favorisant les échanges entre les différents acteurs du secteur.

M. Loeffler souligne qu'à la suite de l'atelier du 16 janvier, une deuxième rencontre a eu lieu avec de nouveaux participants afin d'explorer les modalités de mise en place de cette Maison de l'horlogerie. Les acteurs souhaitent poursuivre la réflexion, définir les besoins et missions de chacun et travailler ensemble sur ce projet. Comme la commission a pu le lire dans la presse, la Fondation Horopedia porte un projet de « Maison des métiers d'art de l'horlogerie » et fait désormais partie du groupe de travail. Le DEE tenait à présenter l'état des réflexions en cours à la commission et à souligner la volonté des acteurs de collaborer pour promouvoir l'horlogerie. A ce stade, les manufactures n'ont pas encore été intégrées au groupe de travail, mais elles pourront suivre l'avancement des discussions via l'association faîtière.

M^{me} Bachmann précise que cette volonté s'inscrit dans les discussions sur la stratégie économique. Il est vrai que le secteur horloger a exprimé le souhait d'une coordination de l'Etat afin de mutualiser les efforts et d'organiser des échanges tout au long de l'année. L'idée de la création de cette « Maison des savoir-faire horlogers » en est encore à ses prémices, et un atelier est prévu en mai pour approfondir la réflexion. Elle a échangé à ce sujet avec ses homologues du DCS et du DIP, et il a été convenu de poursuivre les travaux exploratoires pour voir cela aboutir à un concept solide. Elle a également discuté avec M. Kanaan, qui lui a fait part des projets initiaux. Il lui semblait essentiel, dans le cadre des travaux liés à cette motion, d'informer la commission des échanges en cours et de la volonté des parties prenantes de poursuivre ce projet, tout en soulignant que du temps sera nécessaire. Etant donné l'importance économique de l'horlogerie à Genève, il est primordial de renforcer son rayonnement.

Un commissaire (UDC) interroge le département sur la pertinence de ce projet en tenant compte de l'existence du Musée Patek Philippe et des M 2978-A 28/36

infrastructures de formation internes à Rolex. Il demande également quels retours ont été obtenus de ces acteurs concernant la Maison de l'horlogerie.

M^{me} Bachmann répond que des échanges ont eu lieu avec ces manufactures, principalement via l'UFGVV, car les priorités varient selon les marques. Le Musée Patek Philippe appartient à une marque spécifique, mais, plus largement, les évènements horlogers génèrent un fort engouement du public et une demande accrue. Si ces évènements ne sont pas accessibles à tous les touristes, certains visitent Genève spécifiquement pour eux. Elle estime que cette dynamique représente un atout pour la promotion de la ville.

Un commissaire (UDC) les interroge ensuite sur la collaboration avec la Fondation Horopedia, qui semble prête à porter le projet.

M^{me} Bachmann rappelle que la fondation a été intégrée au groupe de travail.

M. Loeffler confirme cette intégration et souligne la nécessité d'une approche inclusive afin que tous les acteurs puissent être impliqués. Il précise que le projet est en constante évolution et que le DEE s'attache à rassembler l'ensemble des parties prenantes, y compris Horopedia. Le calendrier de cette fondation prévoit une ouverture en 2026, ce qui impose des délais relativement courts. Il estime donc primordial de maintenir un dialogue avec les autres partenaires. Le DEE ne souhaite pas exclure Horopedia des travaux et suit attentivement l'évolution du projet.

M^{me} Bachmann ajoute que Horopedia participera également à la discussion prévue en mai 2025. Une question essentielle reste la viabilité financière du modèle, notamment en raison des exigences élevées en matière de sécurité pour l'exposition de pièces horlogères, ce qui engendre des coûts importants. Elle estime que ce point devra être clarifié au fil du temps.

Un commissaire (UDC) souligne que 2026 s'approche rapidement et il demande si l'Etat envisage de s'associer au projet.

M. Loeffler répond que cette possibilité n'est pas exclue. Si l'approche retenue est ouverte et satisfait l'ensemble des acteurs, le DEE pourrait travailler avec Horopedia. L'objectif est d'éviter la coexistence de deux projets distincts.

M^{me} Bachmann rappelle que le projet nécessite encore du temps. Elle estime que le texte actuel de la motion ne reflète pas exactement la direction qu'elle envisage et elle souhaiterait clarifier certains points d'ici la fin du mois de juin. Elle n'exclut pas une approche légèrement différente de celle initialement envisagée.

Une commissaire (PLR) rappelle que la commission était initialement partie d'un texte demandant un musée, qui a ensuite évolué vers une Maison de l'horlogerie. Elle se demande si cette motion correspond réellement à ce que M^{me} Bachmann a présenté, et elle a l'impression que ce n'est pas tout à fait le cas. Elle s'interroge sur l'opportunité de demander un gel du texte, si celui-ci est désormais trop éloigné des nouvelles orientations. Elle questionne également la coordination entre le département et la Ville de Genève. M. Kanaan ayant été le premier à évoquer la Maison de l'horlogerie, elle souhaiterait éviter un doublon. Elle a compris que le MAH pourrait accueillir un éventuel musée de l'horlogerie et rappelle qu'un texte sur ce sujet a été déposé par des conseillers municipaux à la Ville de Genève.

M^{me} Bachmann indique avoir abordé ce sujet avec M. Kanaan, et précise que la Ville et l'Etat sont alignés sur le principe d'un seul lieu. De plus, M^{me} Fallet, conservatrice du Musée de l'horlogerie au MAH, fait partie du groupe de travail et participe aux discussions.

M. Loeffler complète en expliquant qu'une des réflexions en cours porte sur l'exploitation des collections du Musée de l'horlogerie. Il rappelle également que, dans le cadre du Grand prix de l'horlogerie, les lauréats de l'Aiguille d'Or avaient pour tradition de laisser une montre à Genève pour exposition. Or, en l'absence d'un musée dédié, cette pratique a cessé. La création d'une Maison de l'horlogerie permettrait de rétablir cette tradition.

Un commissaire (PLR) revient sur le calendrier et comprend que le DEE souhaite prendre du temps avant d'avancer davantage.

M^{me} Bachmann précise qu'elle ne peut pas apporter plus d'éléments à ce stade. Un groupe de travail planche actuellement sur la question d'un « Musée des savoir-faire horlogers » et, à travers les échanges avec les faîtières, un consensus s'est dégagé sur la nécessité de renforcer le rayonnement de Genève comme capitale de l'horlogerie. Elle insiste sur le fait que les discussions doivent encore se poursuivre avant d'aboutir à une proposition concrète.

Un commissaire (PLR) demande dans quel délai le DEE pourra apporter des précisions, s'il s'agit plutôt de six mois ou plusieurs années.

M. Loeffler estime que le processus de réflexion en cours prendra encore environ une année avant d'aboutir à un concept précis, avec la participation de l'ensemble des acteurs concernés. Il souligne que, pour la haute horlogerie, il sera également crucial d'identifier un lieu prestigieux, garantissant une visibilité optimale pour les différentes fondations impliquées. Selon lui, le travail à venir permettra de renforcer les acteurs du secteur et d'améliorer leur visibilité.

M 2978-A 30/36

M^{me} Bachmann propose de faire un point de situation auprès de la commission d'ici à fin juin 2025. Si le DEE décide d'aller de l'avant et que cette initiative correspond à la volonté de la branche, une motion amendée en ce sens constituerait un signal de soutien bienvenu de la part du parlement, notamment en ce qui concerne le fonctionnement et le financement, si celui-ci le souhaite.

Une commissaire (Ve) demande si M^{me} Bachmann serait disposée à proposer un amendement en juin.

M^{me} Bachmann estime qu'à cette échéance, elle aura une meilleure visibilité sur la direction vers laquelle les acteurs souhaitent converger et pourrait alors être en mesure de proposer un texte.

M. Loeffler ajoute qu'à ce stade des projets en cours, notamment celui d'Horopedia, le DEE devrait avoir une vision plus claire de leur aboutissement. Les décisions auront été prises et l'ensemble des acteurs concernés se sera positionné.

Un commissaire (Ve) souligne que, si une motion de soutien devait être votée, il serait important qu'elle soit bien ciblée.

Discussion

Le président comprend que la commission souhaite geler cette motion.

Un commissaire (UDC) confirme cette décision, en attendant le retour du département sur les avancées.

Le président met aux voix le gel de la M 2978 :

Oui: unanimité

Séance du 24 septembre 2025

Audition de:

- M^{me} Delphine Bachmann, conseillère d'Etat DEE
- M. Daniel Loeffler, secrétaire général adjoint DEE

La présidente rappelle que ce texte a été présenté par sa première signataire, M^{me} Alimi, en décembre 2024, que la CEECS avait déjà auditionné le DCS et la Ville de Genève, et que M^{me} Bachmann était déjà venue devant la CEECS pour demander de suspendre la motion en attendant le retour de son département, qui avait constitué un groupe de travail chargé de réfléchir à cette question et qui pouvait potentiellement revenir avec des amendements.

M^{me} Bachmann indique que le DEE n'a pas avancé autant que souhaité, mais a tout de même progressé. Dans le cadre du renouvellement de la stratégie économique, des groupes ont été constitués par les fédérations et associations représentatives des secteurs industriels. Le DEE a profité de cette dynamique pour créer un groupe de travail autour de l'industrie horlogère, secteur particulièrement important à Genève.

M. Loeffler rappelle les membres de ce groupe de travail : l'UFGVV, association faîtière regroupant les manufactures genevoises. Il souligne qu'il est délicat pour l'Etat de privilégier une manufacture plutôt qu'une autre, et que l'UFGVV est idéale, car elle rassemble les grands acteurs. Il rappelle les deux axes retenus : promouvoir Genève comme pôle d'excellence de la haute horlogerie et renforcer la formation. Dans le groupe figurent aussi l'Ecole d'horlogerie, la Fondation de la haute horlogerie, Watches and Wonders, ainsi que Timelab. Au départ, l'idée n'était pas de créer un musée, mais de réfléchir à la manière de soutenir le secteur, et c'est ainsi que le projet d'une Maison de l'horlogerie a émergé. Le DEE a intégré le MAH, détenteur de collections, ainsi que la Fondation Horopedia, qui avait annoncé un projet de Maison des arts et de la culture horlogère, et la Watch Library Foundation, chargée de répertorier les montres. Avec ces acteurs, le DEE a organisé un atelier le 1^{er} juillet. Cinq axes en sont ressortis : créer un lieu emblématique, fédérer l'écosystème horloger, rayonner localement et internationalement, encourager l'innovation et développer une forte présence touristique.

M^{me} Bachmann estime que ce travail a permis de poser un premier constat : le secteur a un réel intérêt pour un lieu dédié, à la fois touristique, innovant, pédagogique et valorisant les savoir-faire horlogers. Elle constate une volonté claire d'avancer, ce qui rend la motion pertinente sur le fond. Le DEE avait initialement constitué le groupe de travail pour réfléchir à la fois au contenant et au contenu. En parallèle, la Fondation Horopedia a présenté son projet de Maison des arts et de la culture horlogère, d'où son intégration au groupe. Il y a donc un intérêt partagé pour un lieu unique, mais aussi un constat : il n'y a pas de place pour deux projets concurrents à Genève. Le directeur de la Fondation Horopedia a été rencontré à plusieurs reprises pour évaluer l'état d'avancement de son initiative. La plupart des acteurs avaient été surpris par l'annonce du projet, peu connu auparavant. Le directeur a expliqué qu'il avait déjà trouvé un lieu, élaboré un business plan et qu'il lui restait à sécuriser des partenariats et financements. Aujourd'hui, le DEE sait qu'il est en contact avec la Ville de Genève et d'autres acteurs institutionnels. Le DEE souhaite un message commun sur ce projet afin de déterminer s'il est solide et viable. Les acteurs privés ont indiqué que, si une convergence était possible, le projet pourrait devenir fédérateur. Les discussions se poursuivent. Le financement

M 2978-A 32/36

reste l'enjeu central, notamment en raison du prêt éventuel de collections de la Ville de Genève, impliquant des exigences de sécurité particulières. Le projet n'est pas encore totalement mûr sur ce plan. Le DEE a échangé avec M. Deschoux, qui a donné des informations sur ses démarches auprès de financeurs potentiels. L'idée serait que l'Etat soutienne le projet sur le plan institutionnel, sans financement direct, mais en apportant une légitimité officielle. Selon le DEE, un appui de la Ville ou du canton renforcerait la crédibilité du projet et des demandes de financement en cours. Toutefois, il n'est pas encore certain que ce projet soit viable, ni de la manière dont il intégrerait l'ensemble des parties prenantes. Si ce processus n'aboutit pas, le groupe de travail envisagera une alternative. Le contenu souhaité pour ce futur lieu a déjà été travaillé lors des ateliers et sera conservé. Il faudra encore quelques semaines, voire quelques mois, pour tester la solidité du projet actuel et vérifier s'il peut intégrer les attentes de tous les acteurs.

Elle ajoute qu'il lui semblait qu'au niveau de la Fondation Horopedia, qui agit en toute indépendance, il est difficile de freiner un acteur désireux d'avancer. Elle précise que le DEE a toujours souhaité un partenariat public-privé. Celui-ci pourrait en être un, mais rien n'est encore certain : il s'agit encore d'une phase de discussion.

Concernant la motion, elle la juge intéressante si cette commission partage le point de vue du Conseil d'Etat. Cela pourrait toutefois être délicat, puisqu'il s'agit de soutenir une initiative privée. L'ampleur de ce soutien et la forme de collaboration dépendront aussi de la volonté du parlement et de l'impulsion qu'il souhaite donner pour accompagner le DEE dans cette démarche.

Elle ajoute que le DIP a vu un intérêt dans ce projet du point de vue pédagogique, notamment pour sensibiliser les élèves en leur permettant de visiter et de vivre une expérience éducative encadrée. La Fondation Horopedia y est totalement ouverte. Elle estime que ce serait positif pour le Conseil d'Etat d'obtenir un signal de soutien du parlement, sans figer la forme que doit prendre le projet. Une motion qui évoque l'étude de faisabilité d'une Maison des savoir-faire horlogers dans le canton, dans le cadre d'un partenariat public-privé, correspond bien à l'orientation actuelle du DEE et serait évidemment bienvenue.

Elle relève que la discussion évolue et que son homologue du DCS, qui au départ ne voyait pas de réelle nécessité à un tel projet, considère aujourd'hui, au vu des échanges avec les acteurs, que le niveau de maturité est différent et mieux aligné avec les besoins. Elle précise avoir évoqué le sujet tant avec le DCS qu'avec le DIP, tous deux tenus informés de l'évolution du groupe de travail.

La présidente précise que la CEECS a reçu en mars 2025 une demande d'amendement général. Le texte de la motion avait fortement évolué : il ne s'agit plus d'un musée dédié à l'horlogerie. Cet amendement comprend trois invitations :

- étudier la possibilité de développer une Maison des savoir-faire horlogers dans le cadre d'un partenariat public-privé et en favoriser l'accès aux jeunes ainsi qu'au grand public;
- donner l'impulsion nécessaire pour créer une Maison de l'horlogerie moderne et attractive à Genève, notamment en intégrant un centre de formation et les dernières technologies numériques;
- examiner un modèle de financement mixte associant fonds publics et contributions privées pour garantir la viabilité du projet.

M^{me} Bachmann donne son avis sur les amendements proposés et estime que le premier suffit, le deuxième étant à son sens trop complexe. Elle souligne qu'il existe déjà des centres de formation aujourd'hui, partenaires et membres du groupe de travail. Elle considère que la première invite correspond le mieux au stade actuel des travaux et qu'elle est suffisamment large pour couvrir ce qui est en cours. Concernant la troisième invite, sur le financement, le DEE a encore besoin de temps. Soit la CEECS souhaite maintenir une invite pour envisager un financement mixte, soit elle l'écarte. A ce stade, aucune contribution de l'Etat n'est prévue ni sollicitée. Les discussions portent d'abord sur le projet de la Fondation Horopedia.

Un commissaire (LC) mentionne le centre de formation intégré dans la demande d'amendement général. Il rappelle qu'un volet pédagogique a été évoqué dans le projet Horopedia et il demande si un centre de formation dans la Maison de l'horlogerie serait trop compliqué à mettre en place.

M^{me} Bachmann confirme et indique que l'Ecole d'horlogerie, partenaire du projet, est en bon état, en développement et rénovée. Créer un autre centre n'aurait pas de sens : les structures de formation existent déjà et fonctionnent très bien. L'enjeu est plutôt de proposer des démarches de sensibilisation et de permettre aux élèves de découvrir d'autres métiers liés aux savoir-faire horlogers, dans un contexte où la main-d'œuvre manque à Genève.

Un commissaire (UDC) relève qu'il existe déjà le Musée Patek Philippe et il demande s'il pourrait rejoindre ce projet plutôt que d'avoir deux musées distincts.

M^{me} Bachmann répond que le Musée Patek Philippe est un bel outil, très visité par les touristes. Toutefois, dans le secteur horloger, il est difficile de gérer les marques. C'est un milieu structuré, qui sait s'unir pour des évènements comme Geneva Watch Days ou Watches and Wonders, mais pour

M 2978-A 34/36

le DEE, il serait trop délicat de collaborer avec une marque spécifique. Des échanges existent avec ces grandes maisons, qui sont informées de l'avancement, mais il n'est pas possible de privilégier l'une d'elles. Le travail se fait donc avec les faîtières et les collections de la Ville de Genève. Dès qu'une marque est mise en avant, cela crée une inégalité de traitement. Le meilleur moyen reste de collaborer avec l'UFGVV.

Un commissaire (S) considère que le DEE pourrait, dans sa réponse à la motion, expliciter ces éléments et prendre le temps nécessaire pour clarifier le financement. Il demande si geler à nouveau le texte serait pertinent.

M^{me} Bachmann souligne que, si le parlement envoie un signal de soutien sur le principe du projet et charge le Conseil d'Etat de poursuivre les travaux et d'apporter plus d'informations, ce serait positif. Il s'agirait d'un soutien au travail déjà effectué. Elle ne voit pas d'intérêt à geler à nouveau le texte, qui visait à donner une impulsion. Le DEE accueillerait volontiers ce soutien.

La présidente précise que le DEE encourage à ne conserver que la première invite

Un commissaire (PLR) demande s'il est utile que les services du DEE passent du temps à rédiger un rapport sur des actions déjà en cours. Il estime que cela risque de donner encore plus de travail au département.

M^{me} Bachmann relève que le département a déjà répondu à de nombreuses motions sans difficulté particulière. Elle considère que celle-ci a le mérite de mettre en avant une thématique peu traitée récemment et de donner un message commun. Elle ne peut pas encore anticiper l'issue des travaux, mais ne juge pas ce texte inutile.

M. Loeffler souligne l'importance, relevée par le groupe de travail, de continuer à se réunir au-delà du projet d'une Maison de l'horlogerie. Pour le DEE, c'est une occasion précieuse de rassembler les acteurs du secteur et de renforcer le rayonnement de Genève. Dans ce cadre, la motion actuelle est une étape utile qui peut servir d'appui dans les discussions avec les partenaires privés.

M^{me} Bachmann ajoute que cela permettrait d'encadrer les échanges.

Un commissaire (UDC) les interroge sur l'intérêt réel de la collection de la Ville de Genève.

M^{me} Bachmann répond que le DEE est en contact avec la Ville, qui a toujours voulu créer un musée de l'horlogerie. Elle ne se prononce pas sur la qualité de la collection, mais rappelle qu'elle compte 20 000 pièces, qu'il serait dommage de ne pas exposer.

La présidente rappelle qu'il y avait déjà eu un musée de l'horlogerie, cambriolé par le passé.

M. Loeffler complète en précisant que le MAH, dans le cadre du groupe de travail, a exprimé son souhait de rester la référence du patrimoine horloger et détient des pièces uniques.

La présidente imagine que la commission est prête à voter ce soir. Elle constate que c'est le cas.

Un commissaire (PLR) propose d'amender l'amendement et de ne conserver que la première invite de l'amendement général déposé par M^{me} Alimi.

La présidente soumet au vote l'amendement du commissaire (PLR), qui est de ne garder que la première invite de l'amendement général :

à étudier la possibilité de développer une maison des savoir-faire horlogers dans le cadre d'un partenariat public-privé et à en favoriser l'accès auprès des jeunes et du grand public.

Oui: unanimité

Non: -

L'amendement est accepté.

La présidente soumet au vote la M 2978 ainsi amendée :

Oui: unanimité

Non: Abstentions: -

La M 2978 est approuvée.

Catégorie de débat préavisée : IV

Conclusion du rapporteur de majorité

Au terme de ses travaux, la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport a unanimement reconnu la valeur patrimoniale, artistique et économique de l'horlogerie genevoise, pilier identitaire et symbole d'excellence de notre canton. Ce savoir-faire unique, transmis depuis des générations, incarne l'alliance entre précision, créativité et innovation, et contribue au rayonnement international de Genève.

Les échanges menés au sein de la commission ont permis de dégager une vision partagée et réaliste : plutôt que de créer un musée indépendant, il

M 2978-A 36/36

convient de promouvoir la mise en place d'une Maison des savoir-faire horlogers, pensée comme un lieu vivant, fédérateur et accessible, où se croisent culture, formation, innovation et tourisme. Cette orientation, fondée sur une approche collaborative et partenariale, répond à la fois aux attentes des acteurs du secteur et aux ambitions du canton de Genève en matière de valorisation du patrimoine et de développement économique.

Les auditions successives des représentants du DCS, du DEE, de la Ville de Genève et des institutions horlogères ont confirmé la pertinence de cette approche. Tous ont exprimé leur volonté de travailler ensemble à un projet commun, conciliant préservation du patrimoine, transmission des savoir-faire et ouverture au public, notamment aux jeunes générations.

La commission a donc choisi de soutenir cette orientation concrète et fédératrice

La motion M 2978 ainsi amendée a été approuvée à l'unanimité.

Cette décision unanime illustre la volonté commune de valoriser le patrimoine horloger genevois à travers un projet fédérateur, inclusif et tourné vers l'avenir.

En conclusion, la majorité de la commission estime que cette motion, désormais recentrée sur l'étude de faisabilité d'une Maison des savoir-faire horlogers, constitue une impulsion forte et symbolique pour le canton de Genève. Elle permettra de renforcer le lien entre tradition et innovation, d'encourager la transmission intergénérationnelle, et de consolider la place de Genève comme capitale mondiale de la haute horlogerie.

Le rapporteur de majorité salue l'esprit de collaboration qui a animé l'ensemble des participants et exprime sa conviction que ce projet contribuera durablement à l'enrichissement culturel, éducatif et économique de notre canton.